



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

billets de banque

Question écrite n° 98099

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les conséquences de la création du nouveau billet de 50 euros qui entrera en vigueur le 4 avril 2017. En effet, alors que cette coupure est la plus utilisée actuellement dans la zone euro avec environ 45 % du volume total de billets en circulation, le nouveau modèle qui vient d'être présenté officiellement par la banque centrale européenne pour réduire les risques de contrefaçon n'est pas adapté aux 58 640 distributeurs automatiques de billets français recensés par la fédération française bancaire ainsi qu'aux 6 000 distributeurs de marchandises acceptant le paiement par billet en France. Par conséquent, elle lui demande des précisions quant aux moyens qui vont être mis en œuvre pour reprogrammer les machines afin d'assurer l'arrivée de ce nouveau billet en 2017 ainsi que les coûts engendrés par cette opération et son impact sur les clients des établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98099

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6865

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)